

**Direction Départementale des
Territoires**

15 rue Henry Bordeaux
74998 ANNECY CEDEX

AVIS TECHNIQUE

Nos Réf : DD/BM/2011009

Objet : Projet de restauration hydromorphologique de l'espace Borne Pont de Bellecombe

Dossier suivi par : Bruno MARTIN, chargé d'études

Ce projet, porté par le SM3A, s'inscrit dans un objectif à long terme visant à restaurer l'espace de bon fonctionnement de l'Arve entre Bonneville et le pont de Bellecombe avec la création d'annexes hydrauliques, l'augmentation de la largeur active du cours d'eau ou la remobilisation de banc végétalisés. Le présent dossier cible une partie des actions du projet, à savoir :

- L'arasement de bancs végétalisés
- Le retrait d'une décharge et la capture de la ballastière située à l'aval
- Le remblaiement partiel des ballastières des Sablons et leur capture à moyen terme

L'augmentation de l'espace de bon fonctionnement de l'Arve doit ainsi permettre de créer des habitats pour la flore et la faune. Cependant la réponse biologique attendue n'est pas clairement exprimée dans le dossier, il n'y est fait état ni des perturbations actuellement constatées, ni des gains attendus. Les populations piscicoles dans l'Arve sont relativement méconnues, il sera donc difficile, voire impossible d'évaluer à terme les bénéfices de ces travaux. Le SM3A s'est-il intéressé à des retours d'expériences sur des projets similaires ?

La création d'annexes hydrauliques passe par le remblaiement et la capture de nombreuses ballastières dans le projet global, notamment à l'aval de la décharge RD9 et les ballastières des Sablons pour le présent dossier. Ces dernières présentent un intérêt piscicole. Cependant aucun état initial n'a été réalisé sur les populations en place. De plus il n'est pas fait mention de pêche de sauvetage avant travaux et du devenir de ces poissons que ce soit des espèces d'intérêt halieutique ou potentiellement des espèces invasives.

Ces ballastières sont certes des plans d'eau anthropiques, conséquences des altérations subis par l'Arve dans le passé, cependant elles sont aujourd'hui intégrées dans le paysage socio-économique de vallée avec une activité de pêche de loisir active et il est essentiel de prendre en compte leur intérêt piscicole et halieutique dans ce projet au risque de mécontenter bon nombre de pêcheurs. Elles participent également à l'équilibre de l'écosystème issu de ces transformations humaines.

Nous nous interrogeons également sur la qualité des sédiments extraits suite au creusement du chenal à l'aval de la décharge RD9, ceux-ci étant destinés à être déposés dans l'Arve ou dans l'étang Millet. Des analyses ont-elles été réalisées ou sont-elles prévues sur ces sédiments? Il n'en n'est pas fait état dans le dossier.

La fédération de Haute-Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique n'est pas favorable au projet en l'état, trop de questions demeurent. Nous demandons une prise en compte de l'intérêt de ces ballastières et de la faune piscicole qu'elles abritent qui sera fortement impactée par le projet. Un état initial des populations en place est par ailleurs essentiel. Leur devenir pendant et après les travaux doit également trouver des réponses avant de délivrer l'autorisation. A ce stade de l'avancée du projet, nous trouvons regrettable que cette dimension n'ait pas été intégrée.

Le Vice-Président,



Didier GUERRAZ